VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

E. S. Cobb.

INSTALLATION DE LAITERIE

LA PROPRIETE DE G. PEDELAHORE,

2215 Rue Joliet, encoignure Sycamore.

JEUDI, le 8 Juin 1911, à 11 heures A. M.

Comme suit—15 vaches, 5 chevaux, 1 wagon à fourrage, 1 jumper à plaît, 1 glacière, 1 [illegible], 2 jeux de harnais, 2 auges à fourrage, 1 auge à eau, 1 jeu de bidons à lait et tout ce qui appartient à une laiterie.

L'acquéreur du plus fort montant aura la clientèle.

Conditions de la vente—Sommes de $100 et au-dessous, comptant; toutes au-dessus de [illegible] en un crédit de quatre-vingt dix (90) jours, avec bonne sécurité approuvée.

Sans limite ou réserve. Prenez les chars de ceinture Tulane ou St-Charles pour la vente.

E. S. COBB, Encanteur.

Bureau: Kilduff & Beall, Ecurie de Vente à l'Enchère, 915-921 rue Gravier.

4 juin—1f

Arthur H. Dicks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Martin B. Roth et al.

No 95,874—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division A.

COTTAGE DESIRABLE,

MARDI, 6 JUIN 1911, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, daté du 2 mai 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos un et deux dans l'îlet No 653, borné par les rues Feliciana, Robertson, Cloust et Claiborne, et mesurant 62 pieds de face à la rue Feliciana sur 112 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Feliciana et Robertson. Les améliorations consistent d'un cottage simple contenant 6 chambres, converti en double, et un hangar.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son ordre et endossés par lui, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement et garant par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec un pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité avec 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devra payer au-dessus et en plus du montant de son enchère, les taxes sur ladite propriété dues et exigibles en l'année 1911, aussi pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire. 10 0|0 du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication chez

ARTHUR H. DICKS, Encanteur.

Bureau, 437 rue Carondelet.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 6

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple pour Placement

518 Rue St. Rocheblave

Succession de James F. Reeves—No 96 923—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—MARDI, le 20 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division [illegible] daté et signé du 17 mai 1911, dans l'affaire [illegible] intitulée, la propriété suivante sera [illegible]

un certain lot de terre ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dépendances y appartenant situé dans le [illegible] District de cette ville, désigné par No 16, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane, les rues Rocheblave, Tonti et Gravier, sur un devis annexé à un acte passé pardevant W. L. Poole, ancien notaire en cette ville, le 23 avril 1867, une copie duquel est annexé à un acte passé pardevant N. B. Trist, ancien notaire le 29 mars 1878, d'après lequel devis, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 91 pieds 4 pouces et 1 ligne, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme No 518 rue Sud Rocheblave, contenant quatre chambres galerie sur le devant, hangar, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1911, et déposer 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

20 mai—20 21 28—juin 4 11 18 20

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession du Juge René T. Beauregard. A l'encan, le 20 Juin, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. La Superbe Résidence, No 2512 rue Chestnut, entre les rues Deuxième et Troisième, avec un terrain de 30 pieds, s'ouvrant sur les rues Deuxième et Troisième. La residence est moderne, ayant larges pelouses devant et sur le côté, grand Vestibule et Réception, Salons Doubles, Bibliothèque, Salle à Manger, Office de Sommelier, Cuisine, Lavoir, etc.; Huit Chambres à Coucher et Deux Chambres à Bain au premier étage. Grande Mansarde, intérieur magnifiquement fini; toutes les commodités modernes, eau chaude partout; connections d'égout; Bâtisse dans la cour avec chambre pour domestique, Buanderie, aussi grande Ecurie ou Garage.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 17 mai 1911, No 95,775—Succession du juge René T. Beauregard—je procéderai de vendre à l'enchère publique, MARDI, 20 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

A. Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 167, borné par les rues Chestnut, Camp, Deuxième et Troisième, et mesurant d'après un plan dressé par C. Milo Williams, daté du 15 avril 1905, annexé à la marge d'un acte pardevant Charles T. Somat, notaire, le 17 avril 1905, comme suit: ladite portion de terre commence à une distance de 55' 7" de l'encoignure des rues Deuxième et Chestnut, et ayant une façade de 134' 2" 4''' à la rue Chestnut, finissant à une distance de 64' 5" 4''' de l'encoignure des rues Chestnut et Troisième; de là à un angle droit sur une première profondeur de 115' 1"; de là, 64' 5" 4" sur une ligne s'étendant à la rue Troisième, de là 29' 8" à la rue Troisième sur une profondeur de 254' 1" sur une ligne s'étendant à la rue Deuxième, de là 30' à la rue Deuxième à un point de 114' 9" de l'encoignure des rues Deuxième et Chestnut, de là 55' 7" sur une ligne s'étendant vers la rue Troisième, de là 114' 9" au point du départ à la rue Chestnut. Ladite portion de terre est composée du tout des lots Nos 3, 4, 5, 6 et 9 et 22 et d'une partie du lot No 2 d'après un plan de H. Maulhausen, voyer, daté du 23 décembre 1844 et déposé en l'étude de T. D. Ricardo, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, payable en un an et deux ou un, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur; la portion du crédit de la date de ladite vente devant être démontrée par un billet ou billets de l'acquéreur en son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Bernard Titche, notaire, et l'acquéreur devant déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

FREED & Co., Encanteurs.

Titch & Rogers, avocats.

28 mai—28—juin 4 11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Joseph D. Warburg.

No 96,792 — Cour Civile de District, Division C.

Propriété de Choix pour Résidence.

COTTAGE DOUBLE

4700 et 4701 Avenue S. Carrollton,

Encoignure Cleveland.

UNE RESIDENCE SIMPLE A 2 ETAGES,

4033 Avenue Cleveland.

A l'Encan, MERCREDI, 7 Juin 1911 à MIDI,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES DE FREED, 914 Rue Gravier.

PAR FREED & CO.—A. A. Freed, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 5me jour de mai 1911, la propriété ci-après décrite à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Premier District de cette ville, désignée par le No 15 dans l'îlet No 756, borné par les avenues Carrollton et Cleveland, les rues Pierce et Canal, sur un devis dressé par W. D. Elam, député-voyer de ville, daté du 8 juin 1909, et annexé à un acte d'achat de vendeur ci-après mentionné, d'après lequel devis ledit lot mesurant 35 pieds, pas de pouces et 3 lignes de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur et façade à l'avenue Cleveland de 141 pieds 10 pouces et 7 lignes, une première profondeur sur la ligne de côté vers la rue du Canal de 122 pieds 10 pouces, de là s'élargissant vers la rue du Canal de 32 pieds, de là une deuxième profondeur de 15 pieds 5 pouces et 5 lignes à la ligne du fond, lequel ayant une largeur de 65 pieds.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, ladite portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, portant 8 pour cent d'intérêt et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pact de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police délivrée au porteur du billet hypothécaire, et l'acquéreur devant payer au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes exigibles sur la propriété en 1911, et de payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

FREED & CO.

Encanteurs et Agents de Propriétés Foncières, 914 rue Gravier.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Rose Brothers

Vve par 1er mariage de Wm Laub, veuve en 2me mariage de James Arthur, et de son époux James Arthur.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 99,156 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Therese Jockal, veuve par 1er mariage de August Laub, maintenant épouse de Charles Thomas, administratrice, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos. D. Nix, avocat.

27 mai—27 31—juin 5

VENTES AL'ENCAN.

Morgan-Jacobs, inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE SUR QUATRE TERRAINS,

Dans le Troisième District.

SUCCESSION DE J. FRANK VINCENT.

No 96,675. Division E. Cour Civile de District.

JEUDI, LE 6 JUILLET 1911,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, daté et signé du 25me jour de mai 1911, et adressé à SAMUEL L. JACOBS, Encanteur, Bureau No 331 rue Carondelet, je vendrai à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet d'assessement No 719, borné par les rues Mathilda, David, [maintenant Claiborne], Kentucky et Prosper, [maintenant Derbigny], les dits lots sont désignés par les numéros un, deux trois et quatre, dans l'îlet No 15, sur un plan du Faubourg Washington, et mesurant comme suit: le lot No 1, trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Mathilda sur cent dix-neuf pieds de profondeur et façade à la rue Claiborne, sur lesquelles deux rues il forme l'encoignure et les lots 2, 3 et 4 mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Mathilda sur cent dix-neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la dite vente, devant être démontré par billets de l'acquéreur de son propre ordre et par lui endossés portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèques spéciales et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec les clauses usuelles de sécurité, 10 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété vendue avec le pact de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent